

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le jeudi 27 juin 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 21/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/06/2024.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne M. BOUVIER Yann, M. ANDRÉ Vincent, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Éric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CHAUVIN Vanessa, M. ORRIÈRE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie.

Excusée ayant donné procuration : Mme ROBIN Elisabeth à M. SAUZEAU Dominique,

Excusée : Mme DUFROU Virginie

A été nommée secrétaire : Mme CLASSEAU Evelyne,

2024-35 Travaux de voirie

Monsieur GOBBE, Adjoint en charge des Travaux et Urbanisme, présente au conseil municipal deux devis réceptionnés, concernant des travaux de voirie, réfection des chemins ou espaces communaux suivants :

Chemin de la Ferme d'Orange, route des Fosses et aire de jeux de l'Aubépine,

Entreprise **PIGEON** 43 488,27€ H.T. soit **52 185,92€ T.T.C.**

Entreprise **EUROVIA** 43 410,50€ H.T. soit **52 092,60€ T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, et à l'unanimité,

ACCEPTE

LE devis de l'entreprise EUROVIA pour la somme de 52 092,60€ T.T.C.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ce devis et de mandater cette dépense à l'article 2151 OP 460 du budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité,

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La secrétaire,
Évelyne CLASSEAU



Pour copie conforme :
En mairie, le 28/06/2024
Le Maire,



Olivier BARRÉ